



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 51831

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la candidature de Paris pour les jeux Olympiques d'été en 2012. Le calendrier de sélection de la ville qui accueillera les jeux Olympiques en 2012 se précise. Le dossier de préparation de Paris doit s'achever et va être présenté prochainement au comité olympique qui rendra sa réponse à l'issue de l'examen des candidatures en juillet 2005. La France tout entière attend les jeux et soutient la candidature de la capitale. Aussi, elle lui demande de lui préciser quels sont les efforts importants engagés par le Gouvernement et par son ministère en particulier pour soutenir la ville de Paris.

Texte de la réponse

Issue d'une volonté commune, cette candidature a été portée, dès son origine, par toutes les autorités publiques françaises, aux plans national, régional et local. Les partenaires institutionnels sont associés aux partenaires des mondes économique et sportif au sein du comité fondateur et du comité de candidature. Le Président de la République l'a notamment rappelé lors des réceptions des médaillés olympiques et paralympiques d'Athènes, le Premier ministre l'a confirmé le 2 novembre dernier à l'occasion de la signature des garanties apportées par le Gouvernement : cette candidature parisienne et francilienne est également celle de la France. C'est pour cela que le Gouvernement s'engage avec détermination dans ce projet fédérateur. Tout d'abord, le Gouvernement a mobilisé l'ensemble des administrations autour de ce projet. Le Premier ministre a ainsi animé à plusieurs reprises des réunions interministérielles pour faire le point sur l'avancée de notre candidature. Les ministres concernés (intérieur, équipement, finances, affaires étrangères, jeunesse et sports) ont ainsi régulièrement échangés sur les différents aspects de ce dossier. La mobilisation de l'ensemble des services de l'État se retrouve notamment dans le rôle de promoteur de notre candidature qui revient à nos représentations diplomatiques. De plus, le Gouvernement a consenti un engagement financier très important en faveur de notre candidature. En premier lieu, le Premier ministre a signé un ensemble de lettres de garantie pour un montant total de 2,5 milliards d'euros conformément au souhait du CIO. En second lieu, le Gouvernement s'est engagé à prendre à sa charge une part importante des dépenses d'équipements olympiques, c'est-à-dire aussi bien dans le domaine des transports que des équipements sportifs. Un effort tout particulier a été prévu en faveur de l'accessibilité aux transports des personnes à mobilité réduite. En dernier lieu, l'État assumera une très large part des dépenses de fonctionnement des Jeux, notamment les dépenses inhérentes à la sécurité des biens et des personnes mais aussi à la sécurité sanitaire. L'ensemble de ces éléments font de l'État le premier financeur des Jeux. Enfin, l'État s'est également engagé dans le cadre de notre dossier de candidature à adopter un certain nombre de textes juridiques, législatifs ou réglementaires, afin que la préparation et l'organisation des Jeux se déroule dans les meilleures conditions. Ainsi, des dispositions particulières en matière de visas seront adoptées pour faciliter l'accueil des membres de la famille olympique. C'est bien dans cet esprit volontaire et fédérateur propre aux valeurs du sport et de l'olympisme que l'État soutient très activement la candidature de Paris à l'organisation des jeux Olympiques et paralympiques de 2012.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51831

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9142

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2787